

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 19 octobre 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°19**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Zimming (Moselle).

*Du 21 septembre 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Zimming (Moselle).**

*Du 21 septembre 2009*

NOR D E F G 0 9 5 2 4 2 0 A

---

*Références :*

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°40 du 19 octobre 2009, texte 19.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Zimming (Moselle) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Faulquemont (Moselle) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Faulquemont exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Lorraine, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Faulquemont	Adaincourt	Adaincourt
	Adelange	Adelange
	Arraincourt	Arraincourt
	Arriance	Arriance
	Créhange	Bambiderstroff
	Elvange	Bionville-sur-Nied
	Faulquemont	Boucheporn
	Fletrange	Brouck
	Han-sur-Nied	Créhange
	Herny	Elvange
	Holacourt	Faulquemont
	Laudrefang	Flétrange
	Mainvillers	Fouligny
	Many	Guinglange
	Pontpierre	Hallering
	Teting-sur-Nied	Han-sur-Nied
	Thicourt	Haute-Vigneulles
	Thonville	Hemilly
	Tritteling-Redlach	Herny
	Vahl-lès-Faulquemont	Holacourt
	Vatimont	Laudrefang
	Vittoncourt	Longeville-lès-Saint-Avold
	Voimhaut	Mainvillers
		Many
		Marange-Zondrange
		Narbéfontaine
		Niedervisse
		Obervisse
		Pontpierre
		Teting-sur-Nied
		Thicourt
		Thonville
		Tritteling-redlach
		Vahl-lès-Faulquemont
		Vatimont
		Vittoncourt
		Voimhaut
		Zimming
Zimming	Bambiderstroff	
	Bionville-sur-Nied	
	Boucheporn	

	Brouck	
	Fouigny	
	Guinglange	
	Hallering	
	Haute-Vigneulles	(dissolution)
	Hemilly	
	Longeville-lès-Saint-Avoid	
	Marange-Zondrange	
	Narbéfontaine	
	Niedervisse	
	Obervisse	
	Zimming	